



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française
MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2015**

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, MM. P. BERQUET, E. DUPONT, Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT, M. E. NIVET, Mme F. FORZANI, MM. A. POULLOT, B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. LE DANTEC, Mme J. MAHLMANN

Absents excusés : M. Y. GOUNOT, pouvoir à Mme S. MURGADELLA
Mme C. FERNANDES, pouvoir à M. E. DUPONT

Secrétaire de séance : Mme P. GISLE

* * *

M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la signature du compromis de vente avec la SARL ECOVIVRE HABITAT. Ce point est approuvé à l'unanimité.

**1/ Programme cœur village – signature du compromis de vente avec la SARL
ECOVIVRE HABITAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le compromis de vente à intervenir entre la commune et la SARL ECOVIVRE HABITAT portant sur une emprise de terrain de 1040 m² concernant les parcelles AE 170, 171 et 172 destinée à accueillir un programme immobilier de 10 logements et un local professionnel, répartis sur deux bâtiments d'une surface habitable globale de 640 m² et d'emplacements de stationnement (en sous-sol, aériens et abrités).

AUTORISE le Maire à signer toutes autres pièces afférentes à la réalisation de cette opération.

2/ Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2015

3/ Vente de la maison du 29 Place Saint Christophe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ABROGE sa délibération n° 2015/42 du conseil municipal du 1^{er} avril 2015. **DECIDE** de confier la vente par mandat simple aux agences immobilières après mise en concurrence préalable. **AUTORISE** le Maire, après mise en concurrence préalable et respect des procédures d'appel d'offres, à signer le mandat de vente avec l'agence immobilière retenue sur la base d'un prix de vente à 450 000€ net vendeur.

4/ Personnel enseignant et vacataires – fixation du taux horaire de rémunération des études surveillées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2015 la rémunération horaire brute des enseignants et des vacataires effectuant les surveillances des études surveillées, de la façon suivante :

Enseignants

Heure d'étude surveillée :

*Instituteurs exerçant ou non les fonctions de Directeur d'Ecole Elémentaire : 19,45€

*Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de

Directeur d'école : 21,86€/brut/heure à raison d'1h30 par étude

Vacataires

Heure d'étude surveillée :

17€/brut/heure à raison d'1h30 par étude

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces personnels sont inscrits au budget de la commune.

5/ Actualisation de la longueur de voirie communale pour la DGF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

RAPPELLE sa délibération du 26 novembre 2014 décidant le classement de la voie « rue des Jeunes Bois » dans le domaine public communal. **ARRETE** la nouvelle longueur de la voirie communale à 115 mètres. **PRECISE** que l'intégration de cette voie porte le mètre linéaire de voirie communale à 9 867 mètres au lieu de 9752 mètres. **AUTORISE** le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement 2016.

6/ S.I.A.H.V.Y – modification des statuts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix Contre (Mme C. FERNANDES)

DECIDE d'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) en leur nouvelle forme.

DECIDE d'adhérer aux compétences suivantes :

Spécifique	Principales		Complémentaires		
PILOTAGE DU BASSIN VERSANT ORGE/YVETTE	COMPETENCE RIVIERE	COMPETENCE ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	EAUX PLUVIALES
X	X	X		X	

DECIDE d'accepter l'adhésion de la CALPE (Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne). **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

7/ Autorisation donnée au maire pour ester en justice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à ester en justice dans l'affaire concernant le métro de la ligne 18 afin de défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

8/ Projet d'implantation d'une station Autolib

La commune souhaite s'inscrire à ce projet dont l'objectif pourrait compléter les modes de déplacements existants (bus, RER ...) et milite en faveur des enjeux environnementaux grâce à des véhicules 100% électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 Abstention (M. C. LE DANTEC)

SE POSITIONNE favorablement à l'implantation d'une station Autolib sur la commune.

9/ Motion de soutien à l'action pluraliste de l'Association des Maires de France

Face à la baisse trop brutale des dotations de la Dotation Globale de Fonctionnement, la commune de Châteaufort soutient l'action pluraliste de l'Association des Maires de France qui vise à lisser l'effort de redressement sur plusieurs années, à réduire la pressions des normes, à revoir les mécanismes de péréquation sur la richesse de la commune et non sur le potentiel financier de sa population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

10/ Rapports annuels 2014 du Délégué du service de l'eau et de l'assainissement

Après présentation synthétique et lecture, **le Conseil Municipal** prend acte des rapports annuels 2014 du service de l'eau et de l'assainissement établi par la Lyonnaise des Eaux.

11/ Rapport annuel 2014 de la qualité de l'eau distribuée au sein de la commune

Après présentation synthétique et lecture, **le Conseil Municipal** prend acte du rapport annuel 2014 de la qualité de l'eau et de l'assainissement élaboré par la Délégation Territoriale des Yvelines de l'Agence Régionale de Santé Ile de France.

12/ Rapport d'activité 2014 du S.I.A.H.V.Y.

Après présentation synthétique et lecture, **le Conseil Municipal**, prend acte du rapport d'activité 2014 du S.I.A.H.V.Y.

13/ Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Après présentation synthétique et lecture, **le Conseil Municipal**, prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Patrice PANNETIER